

**ARRETE n° 23-496**  
Portant nomination des référents  
au Conseil des Systèmes d'Information (CSI)

Le Directeur de l'Université de Technologie de Troyes,

Vu le code de l'éducation notamment les articles R. 715-9 et suivants,

Vu les statuts de l'établissement,

Vu le règlement intérieur de l'établissement,

Vu l'arrêté 22-149 portant nomination des référents au Conseil des Systèmes d'Information,

**ARRETE**

**Article unique** : Sont nommée référents au Conseil des Systèmes d'Information (CSI)  
pour une durée de 1 an :

Akram Alhussein	au titre de l'antenne de Nogent,
Christine Aubrat	au titre de la Direction de la Recherche,
Florian Blachère	représentant les enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs,
Gaëtan Chrétien	au titre de la Direction des Ressources Humaines,
Nicolas Cunin	au titre de la Direction de la Communication,
Rina Chaby	au titre de l'Eut+,
Reza El Galai	au titre de la Direction des Relations Entreprises,
Emmanuelle Jobé	au titre de l'Administration Générale et des services généraux (Direction, Direction générale des services, Affaires Institutionnelles et Juridiques, Patrimoine/Logistique et Pôle santé),
Isabelle Lartillier	au titre du Service Pilotage et Affaires Financières,
Valentin Lonnoy	représentant titulaire des étudiant(e)s,
Maxence Jaulin	représentant suppléant des étudiant(e)s,
Julie Chipaux	au titre de l'Ecole Doctorale,
Dominique Moreau	au titre de la Direction de la Formation et de la Pédagogie
Gregory Narayanan	au titre de la Direction des Relations Internationales
Séverine Roze	au titre de la Direction du Numérique,
Olivier Sanchez	au titre de l'Agence Comptable et du Service Facturier,
Jean-Baptiste Vu-Van	au titre de la Bibliothèque Universitaire.

Le référent numérique devra dans son secteur d'activité :

- collecter et faire remonter les besoins des personnels et des usagers en matière d'amélioration du SI,
- documenter les demandes et les intégrer dans le portefeuille de projet de la DNum, prioriser ces demandes et identifier leur valeur avec les AMOA,
- informer les personnels et les usagers des nouveaux services mis en place,
- participer aux projets en cours (revues de projet, tests, recettes, participation à l'élaboration des formations et de la documentation).

Cette mission prend effet le 01 septembre 2023 et se terminera le 30 juin 2024.

Fait à Troyes, le 12 septembre 2023

Pr Christophe COLLET,  
Directeur de l'UTT



Original : Service des affaires juridiques

Copie : Intéressé

Direction des ressources humaines  
Directeur Délégué Dnum

Diffusion générale : [www.utt.fr](http://www.utt.fr)